

ASSOCIATION FRANCAISE DE DROIT DE LA SANTE
www.afds.fr

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE TENUE LE
MERCREDI 6 FEVRIER 2008

Faculté de droit de l'Université Paris-Descartes
Amphithéâtre Janet

Accueil

Le président, Didier Truchet, rappelle que cette Assemblée générale a été convoquée en remplacement de celle qui, prévue le 14 novembre 2007, avait été annulée en raison de la, grève des transports en commun. Sans doute, faut-il se féliciter de ce qu'elle n'ait eu, cette fois-ci, qu'à affronter des manifestations de chauffeurs de taxis...

Il remercie l'Université Paris-Descartes, sa Faculté de droit et le doyen J.-P. Machelon ainsi que Mme C. Esper organisatrice de la journée, pour leur accueil. L'AFDS poursuit ainsi la politique inaugurée à Montpellier pour l'Assemblée générale 2006 de varier ses lieux de réunion afin de se rapprocher de centres importants pour la matière. Il rappelle que le colloque du 14 mars 2008 se tiendra à l'Université Jean Moulin (Lyon III). Des manifestations futures pourraient se tenir à Rennes, Aix en Provence, Bordeaux, Lille...

Rapport moral

D. Truchet présente le bilan des activités des années 2006 et 2007 et rappelle les manifestations prévues en 2008.

Parmi les motifs de satisfaction, il cite :

- la notoriété de l'AFDS ;
- la qualité très largement reconnue de ses travaux ;
- une situation financière saine.

Parmi les motifs d'insatisfaction, il relève :

- les difficultés persistantes rencontrées pour la mise à jour du site, trop lente et partielle et le fait que la fonction « newsletter » n'a toujours pas été activée alors que plus de 150 personnes s'y sont inscrites ; pourtant ce site est apprécié des utilisateurs dont le nombre croît régulièrement (actuellement, environ 1000 visites/mois) ;
- la quasi-stagnation du nombre des adhérents qui n'augmente plus que lentement, tout particulièrement dans la catégorie qui avait connu le plus vif succès, celle des étudiants-chercheurs : il invite les membres à se muer en « agents recruteurs », notamment envers leurs doctorants ;
- l'absence de ressources autres que les cotisations et les inscriptions au colloque (hors subvention exceptionnelle) ;

- l'isolement relatif de l'AFDS qui n'a pas de relations suivies avec d'autres institutions oeuvrant dans le domaine de la santé et dont le portefeuille de relations internationales se borne à celles, nombreuses mais individuelles, de ses membres.

Il souligne qu'en octobre 2008, l'Assemblée générale devra renouveler le Conseil d'administration et ce dernier immédiatement élire le président de l'Association. D. Truchet répète qu'il a l'intention de ne pas être candidat à un troisième mandat de trois ans.

Il tient à dire pourquoi : indépendamment de raisons personnelles qui ont leur poids, il a toujours pensé que toute fonction de cette nature doit régulièrement changer de titulaire. Il estime avoir à peu près rempli les objectifs qui lui avaient été assignés lors de sa première élection et a conscience de son incapacité future à atteindre ceux qu'il a manqués (cf. les motifs d'insatisfaction évoqués ci-dessus).

Y parviendrait-il qu'il demeurerait nécessaire à la vitalité de l'Association qu'un autre président, plus jeune sans doute, donne à l'AFDS des impulsions nouvelles, une autre orientation dans des directions auxquelles lui-même n'a pas songé ou dans lesquelles il ne souhaitait pas s'engager. L'AFDS est un bel outil, mais sans doute insuffisamment utilisé : dans d'autres mains, il pourrait l'être mieux.

Il indique que si le choix de son successeur devait soulever des difficultés, il se résoudrait à accepter un troisième et dernier mandat, ce qu'il ne souhaite vraiment pas. Cela ne doit pas en tout cas dissuader les membres de l'AFDS de se soucier dès maintenant de la composition de l'équipe qui la dirigera à l'avenir : l'incapacité de l'Association à renouveler cette équipe et son président serait très mauvais signe pour elle.

D. Truchet invite donc les membres de l'Association à se préparer au renouvellement du Conseil d'administration et du président et à s'interroger sur l'opportunité pour chacun d'eux d'être candidat au Conseil d'administration.

Rapport financier

Année 2006

Mme A. Laude, trésorière, présente les comptes de l'année 2006 :

Les recettes se sont élevées à 18 628, 60 € se décomposant ainsi :

- cotisations : 5140 € ;
- virement du reliquat de l'ancien compte de l'AFDS : 6 488,97 € ;
- cession de titres : 6 997,63 €

Les dépenses se sont élevées à 17 345, 00 € se décomposant ainsi :

- fonctionnement courant : 2218 € ;
- création du site www.afds.fr : 6 338,50 € ;
- publications des Actes des colloques 2005 et 2006 : 8824,00 €

En fin d'exercice, le montant des avoirs de l'AFDS s'élevait à 17 945,05 €.

Mme A. Laude fait observer que l'année 2006 a été atypique en raison du caractère exceptionnel de certaines recettes et de certaines dépenses.

A l'unanimité (sauf une abstention), quitus est donné à Mme A. Laude de sa gestion au titre de l'année 2006.

Année 2007

Observant que la convocation ne précisait pas les années faisant l'objet du quitus et que les comptes pour l'année 2007 sont définitivement établis, l'Assemblée générale décide de procéder à leur examen.

Les recettes se sont élevées à 15 350 € se décomposant ainsi :

- cotisations : 4870 € ;
- inscriptions au colloque : 480 € ;
- subvention exceptionnelle de la Fondation Bullukian pour création et maintenance du site : 10 000 €.

Les dépenses se sont élevées à 17 908 € se décomposant ainsi :

- fonctionnement courant : 2041 € ;
- maintenance du site www.afds.fr : 1851,41 € ;
- publications des Actes des colloques 2007 : 4032 € ;
- assurance : 109 € ;
- redevance pour nom de domaine : 14,35 € ;
- remboursement de cotisations perçues deux fois : 80 € ;
- frais bancaires : 92,38 € ;
- achat de titres : 9 684 €.

En fin d'exercice, le montant des avoirs de l'AFDS s'élevait à 25 662,75 €.

Mme Laude fait observer que si la situation financière est apparemment bonne grâce à un portefeuille de valeurs mobilières (SIAV) important (mais néanmoins soumis aux aléas du marché des valeurs mobilières), elle est inquiète du déficit structurel entre des dépenses régulières de l'ordre de 8 000 € et des recettes régulières de l'ordre de 5 000 €.

S'agissant des dépenses, certaines dépenses nouvelles sont devenues régulières (maintenance du site, prime d'assurance, nom de domaine...) ; en outre les manifestations en province coûtent plus cher en remboursement des frais de transport que celles qui sont organisées à Paris. La réorientation de la politique éditoriale adoptée par le Conseil d'administration dans la séance qui a précédé l'Assemblée (*V. infra*) devrait permettre une économie annuelle égale ou supérieure à 1 500 €.

S'agissant des recettes, elles sont constituées presque exclusivement par les cotisations dont la perception est aléatoire : si 2005 avait été une très mauvaise année, sans doute du fait d'un appel exclusivement électronique (1/4 de cotisants effectifs) et 2006 une très bonne année grâce à un retour à un appel postal et une vigoureuse action de relance (75 % de cotisants effectifs), 2007 a été décevante (106 cotisants pour 208 membres). Il est nécessaire que l'AFDS cherche d'autres sources de financement. Le Conseil d'administration devra s'y atteler.

A noter que la formule du prélèvement automatique annuel, proposée pour la première fois en 2007 à la demande insistante de nombreux membres n'a été adoptée que par 19 d'entre eux.

Sans doute a-t-elle paru trop complexe. Mais, si elle l'est un peu la première année, elle est source de simplification ultérieurement, tant pour l'Association que pour les cotisants.

A l'unanimité (sauf une abstention), quitus est donné à Mme A. Laude de sa gestion au titre de l'année 2007.

Remise des prix Jean-Marie Auby.

Didier Truchet, assisté de M. J.-P. Claveranne, membre du Conseil d'administration et président de la Fondation Bullukian, a remis leur prix aux lauréats des prix Jean-Marie Auby décernés pour les travaux soutenus en 2005 et 2006. Ces prix sont financés par la Fondation Bullukian.

Prix de thèse (1500 €) : M. Benoît APOLLIS, « Autorisations sanitaires et hospitalisation privée. Contribution à l'étude des autorisations administratives dans leurs rapports avec les personnes privées » (sous la direction de M. F. Vialla, Montpellier I, déc. 2005)

Prix de mémoire (800 €) : Melle Sophie DUMAS, « Les soins obligatoires » (Sous la direction de Mme B. Feuillet-Liger, Université Rennes I, sept. 2005).

Les lauréats, dont le premier est actuellement maître de conférences à l'Université Paris X-Nanterre et la seconde allocataire du Conseil régional de Bretagne et doctorante, ont présenté à l'Assemblée leur travail et les orientations de leurs recherches.

Questions diverses

- Le Conseil d'administration a, dans sa séance précédant l'Assemblée, décidé de confier à Dalloz l'édition des Actes de des futurs colloques. Pour information, il est ajouté au procès-verbal de l'Assemblée l'extrait suivant de celui du Conseil :

« En conséquence, l'édition des prochains actes sera, dès cette année, confiée à Dalloz aux conditions suivantes :

- *Publication intégrale par Dalloz du texte fourni par l'AFDS, comme numéro hors série de la Revue de droit sanitaire et social ;*
- *Engagement de Dalloz de n'exercer sur le choix des thèmes et du contenu aucun autre contrôle que celui qu'implique le respect des lois relatives à la responsabilité civile et pénale de l'éditeur ;*
- *La publication interviendra à l'occasion de la parution du plus proche numéro de la Revue ;*
- *Tirage à 1000 exemplaires et mise à disposition de l'AFDS de 300 exemplaires pour un prix de 2200 à 2500 € pour un volume de 180 à 200 pages ;*
- *Expédition assurée par Dalloz aux membres de l'AFDS et aux autres destinataires qu'elle indiquera à l'éditeur.*

Ultérieurement, il est envisagé :

- *le service des Actes à tous les abonnés de la RDSS ;*
- *la mise en ligne des Actes sur le site de Dalloz, selon les conditions d'accès pratiquées sur ce site et sans préjudice du droit pour l'AFDS de mettre également en ligne ces textes sur son propre site.*

Le conseil d'administration indique expressément que, s'il ne peut pas lier ceux qui le composeront dans l'avenir, ce dispositif a vocation à fonctionner de bonne foi pour une longue durée, afin notamment de recréer un « effet collection » pour ses publications. »

- M. Borgetto pose la question des critères d'adhésion appliqués, conformément aux statuts de l'Association, à toutes les nouvelles candidatures : ne sont-ils pas trop stricts et trop dissuasifs ? Après un échange de vues, au cours duquel sont rappelées les raisons pour lesquelles cette politique avait été adoptée lors de la création de l'Association en 1982 et adaptée en 2002, il est convenu qu'il reviendra au Conseil d'administration qui sera élu à l'automne de s'interroger sur l'éventuel assouplissement des critères et la modification des statuts qu'il pourrait impliquer.

La séance est levée à 15 h. 30. Elle a été suivie d'une séance d'étude, ouverte au public, sur « Droit de la santé et personnes âgées sous la présidence de Mme F. Dreifuss-Netter, professeur à l'Université Paris-Descartes. Elle a permis d'entendre les exposés de Mme A. Bertrand, directrice de GERONTEVAL (CNEH) et de M. D. Berthiau, maître de conférences à l'Université Paris-Descartes.

Le président

Didier Truchet

Rappel des prochaines manifestations de l'AFDS :

Vendredi 14 mars 2008 de 9 h. à 18 h. à l'Université Jean Moulin (Lyon III) à Lyon : colloque annuel sur LE DROIT PENAL DE LA SANTE. **L'inscription est obligatoire.** Elle est gratuite pour les étudiants et les membres de l'AFDS à jour de leur cotisation, onéreuse pour les autres. Les actes seront publiés comme numéro hors-série de la Revue de droit sanitaire et sociale. Tous les membres de l'AFDS ont reçu le programme et les modalités d'inscription.

Vendredi 13 juin 2008 de 14 h. 15 à 18 h. à l'Université Panthéon-Assas (Paris II) à Paris : séance d'étude sur OFFICINES PHARMACEUTIQUES ET LABM : QUESTIONS DE PROPRIETE ET DE CONCURRENCE. Le programme sera envoyé ultérieurement. Entrée libre.

Concours international des 24 heures du droit de la Santé : organisé chaque année par le Centre européen d'études et de recherche Droit et Santé avec le soutien de l'AFDS, il se tiendra du 26 au 28 mai 2008 à la Faculté de droit de Montpellier. Contact : droitetsante@univ-montp1.fr